

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warneton

CONSEIL COMMUNAL DU 15.12.2025

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

1. Communications de la Bourgmestre.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 12.11.2025.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 12.11.2025 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

3. Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Plan d'entreprise 2026 (projet de budget et note stratégique). Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du plan d'entreprise 2026 (projet de budget et note stratégique) de la Régie Communale Autonome – Régie Foncière.

4. Finances communales. Encaisse de la Directrice Financière. Situation de caisse au 30.09.2025. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de vérification de l'encaisse de la Directrice Financière arrêté au 30.09.2025 signé par Madame Céline MAES, Directrice Financière, et Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Échevine-vérificatrice.

Ledit procès-verbal précise que les montants portés en comptes sont appuyés par des pièces comptables justificatives et que les soldes des comptes particuliers de la classe 5 sont égaux aux soldes des derniers extraits des comptes financiers dont la Ville est titulaire ou de ses avoirs en espèces et mentionne également qu'il ne fait l'objet d'aucune remarque.

5. Finances communales. Sanctions administratives communales (S.A.C.). Convention de partenariat Ville / Province de Hainaut. Procédure S.A.C. A.S. (arrêt-stationnement, loi du 24.06.2013). Augmentation de l'indemnité forfaitaire due à la Province. Avenant à la convention de partenariat. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes de l'amendement (fixation du montant de l'indemnité forfaitaire due à la Province à 20 € par procès-verbal traité, contre 10 € actuellement) à la convention de partenariat avec la Province de Hainaut relative à la mise à disposition de la commune d'un Fonctionnaire Provincial en qualité de Fonctionnaire sanctionnateur ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de l'amendement à ladite convention.

6. Cimetières communaux. Nouveau règlement sur les cimetières. Approbation. Règlement antérieur. Abrogation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'adopter un nouveau règlement sur les cimetières en y intégrant les dernières dispositions réglementaires et, pour le bon ordre du dossier, d'abroger le règlement antérieur.

7. Finances communales. Redevances communales. Redevance relative aux prestations techniques sur le domaine public dans les cimetières. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'établir, pour l'exercice 2026, une redevance relative aux prestations techniques sur le domaine public (ouvertures de caveau dites à la française) dans les cimetières ;
- d'en fixer le montant à 250,00 EUR par prestation technique.

8. Prévention Incendie. Règlement Général de Police de la Ville de Comines-Warneton. Règlement Général d'Incendie. Ajout d'une annexe 5. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le Règlement Général d'Incendie et de l'intégrer en tant qu'annexe 5 au Règlement Général de Police « Bien vivre à Comines-Warneton ».

9. Infrastructures sportives. Installation d'un terrain de football synthétique au stade communal Rémi Carlier situé Chemin du Moulin du Bœuf à 7784 Comines-Warneton. Marché public de travaux pour la conception et la réalisation d'un terrain de football synthétique sur le stade communal Rémi Carlier. Projet, cahier spécial des charges, métré et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Arrêt.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les projet, cahier spécial des charges et métrés réalisés par le service Voirie-Mobilité avec la collaboration de la Direction Générale et relatifs à l'installation d'un terrain de football synthétique au stade communal Rémi Carlier situé Chemin du moulin du Bœuf à 7784 COMINES-WARNETON ;
- d'approuver le devis de ce marché de travaux au montant de 842.001,78 € T.V.A.C. (valeur indicative) ;
- de retenir pour ce marché la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation de marché ;
- d'approuver le Plan de Sécurité-Santé ;
- d'approuver l'avis de marché rédigé à cet effet ;
- de fixer la sélection qualitative comme suit :
 - droit d'accès :
 - par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
 - capacité technique et professionnelle du soumissionnaire :
 - Une liste d'au moins 2 travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années à dater de la date limite de réception des offres, cette liste étant appuyée d'attestations de bonne exécution qui indiquent le montant, la période et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils les travaux ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
Montant minimum par chantier : 400.000,00 € T.V.A.C. ;
 - aptitudes professionnelles :

- la preuve de l'agrégation d'entrepreneur en sous-catégorie G4, classe 4, pour autant que le montant de l'offre l'exige.

10.Sports. Renouvellement de la reconnaissance du Centre Sportif Local intégré (C.S.L.i.) A.G.I.S.C.. Avenant. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil

- d'approuver, dans l'attente de la signature du bail emphytéotique requis, les termes de l'avenant à la convention du 22.12.2014 conclue entre l'A.S.B.L. A.G.I.S.C. et la Ville de Comines-Warneton confirmant, notamment la mise à disposition des infrastructures administrées par le C.S.L.i., à titre gratuit, pour une durée minimale de dix ans débutant le 01.01.2025 ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer l'acte au nom de la Ville.

11.Biens immobiliers. Cession à titre gratuit de 2/9 indivis d'une parcelle de terrain sise rue de la Procession à Comines. Projet d'acte. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes du projet d'acte établi par l'Étude des Notaires associés LELEU & VANSTAEN en vue de la cession à titre gratuit, par la Fondation Roi Baudouin, de 2/9 indivis d'une parcelle de terrain sise rue de la Procession à Comines, cadastrée section C, n°590Z3, pour une contenance de 7a 20ca ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer l'acte au nom de la Ville.

12.CIRCUS BELGIUM S.A./OLYMPIAN WALLONIE S.A.. Exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe II. Transfert de la licence B4241 rue d'Armentières, 322A. Convention. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes de la convention à conclure avec la S.A. OLYMPIAN WALLONIE, dont le siège est établi chaussée de Mons, 544 à 7100 La Louvière, relative au transfert de la licence n°B4241 relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe II en vue d'une exploitation dans l'immeuble sis rue d'Armentières, 322A à 7783 Comines-Warneton ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer cette convention au nom de la Ville.

13.A.S.B.L. Carpe Diem - Maison des Jeunes de Comines-Warneton. Conseil d'Administration. Démissions. Communication. Remplacement de 2 administrateurs. Décision.

Il est proposé au Conseil de prendre acte des démissions de Messieurs Hugo CLAUW et Alain LORIDAN, tous deux représentants du groupe ENSEMBLE-ÉCOLO-M.C.I., de leurs fonctions d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. CARPE DIEM - Maison des Jeunes de Comines-Warneton et de procéder à leur remplacement.

14.Intercommunale I.E.G.. Assemblée générale ordinaire du 19.12.2025. Approbation du point inscrit à l'ordre du jour. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire du 19.12.2025 de l'Intercommunale I.E.G. :

- d'approuver l'unique point inscrit à l'ordre du jour de ladite assemblée générale ordinaire, à savoir :
 - point unique : Plan stratégique 2026-2028 ;
- de charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil Communal.

15. Accueil Temps Libre. Accueil extrascolaire et Centre de vacances. Règlement d'Ordre Intérieur. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les projets de règlements d'ordre intérieur établis pour :

- les accueils extra-scolaires : les P'tits Chats bottés, les P'tis Bas-Mountches, les P'tis Mountches, les P'tits Bisous ;
- les centres de vacances ;
- l'Handiplaine.

16. Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°8836 au nom de Monsieur et Madame DEVROEDE-D'HAENE. Construction groupée de 16 habitations avec démolitions de bâtiments actuels et construction de voies communales y compris les aménagements directs, Rue de Frelinghien à 7784 Warneton. Modification de la voirie. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver, en application du décret « voirie » du 06 février 2014, la demande de modification de voirie prévue dans le cadre de la construction groupée de 16 habitations avec démolitions de bâtiments actuels et la construction de voies communales y compris les aménagements directs, Rue de Frelinghien à 7784 Warneton.

Le projet consiste à aménager :

- une voirie d'accès aux constructions projetées en retrait par rapport à la rue du Touquet ;
- une liaison en voie douce vers la rue de Frelinghien.

17. Urbanisme. Renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.). Élection du quart communal. Décision du Conseil Communal du 13.06.2025 (14^{ème} objet). Modification. Décision.

Il est proposé au Conseil de modifier, suite au courrier du S.P.W. - Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie daté du 16.07.2025, sa décision du 13.06.2025 (14^{ème} objet).